



**LES CONCOURS,  
LES NOUVEAUTES**

Concernant les concours internes de la DGFiP, il n'y a désormais plus de préinscriptions.

Vous pourrez vous inscrire par internet via l'application « **TELEINSCRIPTION** », disponible 24h/24 et 7j/7 au lien suivant :

<https://concours.dgfip.finances.gouv.fr/>.

Vous trouverez les dates des concours 2016 sur le site *Ulysse*.

De plus, dès cette année, tous les candidats, et quel que soit le concours auquel ils sont inscrits, auront le choix du centre d'examen dans lequel ils souhaitent composer.

*Pour tous renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à contacter la Division de la formation et du recrutement*

[drfi13.ppr.formation.professionnelle@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:drfi13.ppr.formation.professionnelle@dgfip.finances.gouv.fr)

**PENSIONS**

*Evolution des taux de retenue pour pension*

Date d'effet	Taux
1 <sup>er</sup> janvier 2016	9,94 %
1 <sup>er</sup> janvier 2017	10,29 %
1 <sup>er</sup> janvier 2018	10,56 %
1 <sup>er</sup> janvier 2019	10,83 %
1 <sup>er</sup> janvier 2020	11,10 %

*Evolution de l'ouverture des droits à pension*

Année de naissance	Age d'ouverture des droit	Limite d'âge statutaire
Jusqu'au 30 juin 1951	60 ans	65 ans
Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 déc 1951	60 ans et 4 mois	65 ans et 4 mois
1952	60 ans et 9 mois	65 ans et 9 mois
1953	61 ans et 2 mois	66 ans et 2 mois
1954	61 ans et 7 mois	66 ans et 7 mois
1955 et après	62 ans	67 ans

**DECLARATION EN LIGNE  
OU DES CONTRIBUABLES  
« DIGITAL NATIVE »**

« *Numérique Attitude* » c'est tendance, c'est chic !!!

Ca casse la distance géographique, la proximité.

Chacun clique et tout est basé sur l'échange par clic.

Je clique,

Tu cliques,

Ils cliquent, nous cliquons ... avec ardeur !!!

C'est rapide en tout lieu et toute heure :

*c'est l'alarme fatale... de simplification, de destruction et donc de suppression d'emplois.*

La déclaration papier, mise au musée des antiquités par notre ministère, en est la preuve.

Outre le coût financier de ce coup de pub, au moment où tous les budgets, qui permettent de faire fonctionner les services et d'assurer des conditions de travail décentes aux personnels sont en regressions, le message qui est véhiculé par Bercy fait nettement passer les agents des finances publiques pour des ringards.

De plus, le fait d'être dématérialisée, ne rend pas la déclaration des revenus moins complexe pour nombre de contribuables, qui, selon notre Directeur Général, n'ont pas la chance d'avoir la qualité de « **DIGITAL NATIVE** ».

